

Code criminel

[Français]

Mme Bourgault: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de Yukon (M^{me} McLaughlin). Bien sûr, comme toutes les femmes qui siègent en cette Chambre, nous sommes les premières intéressées et préoccupées par cette question puisque nous avons été les modèles, nous avons été les personnes, nous avons été celles qu'on a exploitées depuis toutes ces années. Maintenant, écoutez, ma collègue dit que le procureur général sera responsable de la définition. Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui soit responsable. Le Parlement est ici pour légiférer, les tribunaux pour interpréter les lois, et je pense pouvoir dire sans risque de me tromper que le Parlement peut amender si jamais on se rend compte que les définitions... que le procureur général n'est pas capable de donner une définition claire à un problème clair. Je suis persuadée... Comme je l'ai dit tout à l'heure, je fais confiance à nos tribunaux, je fais confiance aux Canadiens et aux Canadiennes. Je suis persuadée qu'on va trouver le moyen de s'entendre sur cette définition, entre l'érotisme et la pornographie, à l'avenir.

● (1640)

[Traduction]

M. Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue pour l'excellente façon dont elle a présenté le problème et les défis que le gouvernement conservateur doit relever. Elle reconnaît que le gouvernement a beaucoup d'audace en l'occurrence et le Parlement, ainsi que les Canadiens, selon moi, devraient en faire autant.

Je ne peux accepter les observations formulées par les députés néo-démocrates et libéraux qui prétendent que la mesure dont nous parlons n'a pas, en général, l'appui des Canadiens. C'est tout à fait faux. Il est vrai que cet appui vient surtout de Canadiens qui reconnaissent la pornographie lorsqu'ils en voient des exemples au magasin du coin et qui veulent que l'on prenne des mesures correctrices à ce sujet, plutôt que de groupes de pression.

Lorsque j'ai entendu d'aucuns affirmer que les Canadiens en général ne se préoccupaient pas de la pornographie et qu'il s'agissait là simplement d'une invention du gouvernement conservateur, j'ai parcouru le courrier que j'ai reçu la semaine dernière au sujet du projet de loi C-54.

Un certain M. Ed Woodman, de Niagara Falls, conclut la lettre qu'il m'a adressée le 10 novembre comme suit:

Je vous invite à soutenir de toutes vos forces cette mesure.

J'ai également reçu la semaine dernière une lettre de Mary Beasley, de l'avenue Shakespeare, à Niagara-on-the-Lake, dans laquelle elle s'exprimait ainsi:

Je voudrais préciser que je souscris de tout coeur à l'adoption du projet de loi C-54, tout comme je suis tout à fait opposée à la pornographie. Il est plus que temps d'adopter une mesure de ce genre.

Entre autres choses, elle me dit ce qui suit:

J'espère que ma voix sera entendue et qu'elle comptera dans cette bataille.

Je tiens à préciser à M^{me} Beasley et à d'autres de mes électeurs comme Phil LoForti et Erwin Huisbrink qu'on tient compte de leur opinion au cours du présent débat. Le gouvernement présente à nouveau le genre de projet de loi que les Canadiens réclament. Nous assumons nos responsabilités contrairement à ce que font si souvent les gouvernements lorsqu'il s'agit de questions de justice.

Ma collègue a parlé du projet de loi sur la prostitution dont la Chambre a été saisie. C'est là une autre occasion où le gouvernement précédent a refusé d'assumer ses responsabilités. Il n'a cessé de dire à quel point il s'inquiétait de la question, mais c'est cependant le gouvernement conservateur qui a pris, en définitive, des mesures concrètes. Il a donné aux forces de police les outils voulus pour faire face au problème de la sollicitation. La même chose s'applique en l'occurrence. On pourra dire de la définition qu'elle est trop restreinte, trop générale, trop vague, trop ceci ou trop cela. Mais, comme l'a rappelé la députée, nous avons eu le courage de nous attaquer au problème pour tâcher de le régler.

Nous ne nous occupons pas que du point de vue des groupes de pression subventionnés par le gouvernement. Cette mesure tient compte en effet des préoccupations fort légitimes de la population en général à l'égard de la pornographie. Encore une fois, je félicite ma collègue et l'incite à nous faire toute nouvelle observation qu'elle voudra bien nous communiquer.

Mme Bourgault: Madame la Présidente, le député a raison. La grande majorité des Canadiens attendent cette mesure depuis trop longtemps. De nombreux électeurs m'ont dit au téléphone qu'ils en avaient assez de devoir retirer à leurs jeunes enfants des vidéocassettes pornographiques. Les jeunes de 15 et 16 ans ne comprennent pas pourquoi on peut louer ces films s'ils sont néfastes.

Lors d'un débat organisé à leur intention en 1984, les trois chefs de parti avaient reconnu qu'il était du devoir du gouvernement du Canada de mettre un terme à l'importation illégale de matériel pornographique et à la dégradation des femmes et des enfants. Notre gouvernement a décidé d'intervenir et je suis fière de faire partie du gouvernement qui s'est attaqué au problème. Les femmes et les enfants du Canada retrouveront enfin leur dignité dans ce magnifique pays qui est le nôtre.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur ce très important projet de loi qui traite d'une question des plus importantes. Quand Calvin Coolidge était président des États-Unis, sa femme lui demanda, un jour qu'elle n'avait pu se rendre à l'église: «De quoi le prêtre a-t-il parlé aujourd'hui, Cal?» Coolidge, qui avait la réputation d'un homme très laconique, a répondu «Du péché». Sa femme insista, demandant ce que le prêtre avait dit à ce sujet. Et Coolidge de répondre «Il est contre».

Je crois que nous sommes tous contre le péché. Nous sommes certainement inquiets au sujet de la récente avalanche de pornographie qui devient de plus en plus violente, que ce soit à la télévision, dans les magazines ou ailleurs. Nous sommes inquiets et épouvantés par l'exploitation pornographique et sexuelle des enfants.

On a dit bien des choses au sujet d'un parti ou de l'autre. Pourtant, si l'on veut endiguer le flot de cette pornographie qui devient de plus en plus envahissante, nous devons nous assurer d'adopter une loi qui va enrayer la prolifération de toute exploitation violente ou dégradante de la sexualité, surtout quand elle met en cause des femmes et des enfants.

Nous avons tous horreur de la brutalité, de la bestialité, de la dégradation et de la violence. Nous devons tenter d'interdire tout ce qui peut inciter les gens, d'une façon ou d'une autre, à se livrer à des actes violents ou à les subir. Nous sommes donc